

Mise en œuvre de la supervision basée sur les risques

Note de fin de mission

AFRITAC Centre a effectué une mission d'assistance technique au siège de la COBAC à Libreville, Gabon, du 15 au 26 octobre 2018, dans le domaine de la régulation et de la supervision bancaires, portant sur la revue des principaux modes opératoires du contrôle sur place, en vue de déterminer les besoins d'évolution des pratiques en usage à la Direction du Contrôle sur Place (DCPLA) du Secrétariat Général de la COBAC, pour finaliser la mise en place de l'approche de la supervision basée sur les risques dans ce domaine. Une précédente mission de même nature avait été réalisée en juillet 2018 s'agissant du contrôle sur pièces, à la Direction du Contrôle Permanent (DCP).

Le conseiller résident de l'AFRITAC Centre a conduit un atelier de travail avec le Directeur de la DCPLA et une équipe-projet composée de contrôleurs sur place (chefs de mission, inspecteurs et contrôleurs).

Cet atelier interactif a permis de discuter de sept problématiques essentielles pour assurer un contrôle sur place efficace et adapté aux spécificités du système bancaire de la CEMAC et au besoin de la COBAC de finaliser correctement la mise en place de l'approche de la supervision basée sur les risques. Les sept thèmes de discussion ont porté sur : (i) la programmation des contrôles sur place, (ii) la définition des objectifs d'une mission de contrôle sur place, (iii) la méthodologie du contrôle sur place, (iv) les outils dédiés au contrôle sur place, (v) la conduite d'une mission de contrôle sur place, (vi) la rédaction des rapports de contrôle sur place et enfin (vii) les processus transversaux de la DCPLA et des questions diverses.

Capitalisant sur les acquis d'un séminaire régional réalisé en juillet 2018 par l'AFRITAC Centre, sur le thème de la mise en place d'une démarche de conduite de projet pour achever la transformation du modèle de contrôle bancaire selon l'approche de la supervision basée sur les risques, la mission a pu identifier les besoins d'évolution des processus opérationnels de la DCPLA à cet effet.

Au final, une « feuille de route » a été établie et présentée au SG-COBAC, comportant une trentaine de recommandations spécifiques à la DCPLA. Il reviendra au SG-COBAC de combiner cette « feuille de route » avec celle de la DCP et celle portant globalement sur la conduite du projet de réforme pour achever le passage à la supervision basée sur les risques, puis d'élaborer les plans d'actions détaillés de mise en œuvre des dites « feuilles de route ».

Cette mission, répondant sur mesure aux besoins prioritaires d'assistance technique exprimés par le Secrétaire Général de la COBAC, a grandement contribué à renforcer les capacités de la COBAC à mettre en œuvre d'une façon structurée la supervision basée sur les risques et, par conséquent, à renforcer l'efficacité du contrôle du secteur bancaire de la CEMAC.